

LES ANGLICISMES ET LE FRANÇAIS DU XXI SIÈCLE

LA FIN DU *FRANGLAIS* ?

L'enrichissement lexical du français du XXe siècle a été sans doute motivé par la nécessité de trouver des remplaçants aux **emprunts anglo-américains** : l'effort de limiter et d'éliminer les mots peu transparents, les hybrides et les adaptations graphiques de source angloaméricaine a contribué à distinguer le français d'une « langue » concurrente, le *français*.

Les premiers mots anglais sont apparus dans la langue française à partir de 1944, date du débarquement en France des soldats américains. Par la suite, les médias ont fortement contribué à la diffusion d'un vocabulaire nouveau.

Ainsi, « les Français ont commencé le *week-end* à faire du *shopping* et à consommer des *chips*. »

En 1964, l'écrivain Etienne invente un **mot-valise (1)** formé des mots « français » et « anglais » : le « ***français*** ». Ce néologisme désigne une langue française fortement anglicisée, dans l'expression écrite comme orale.

Depuis, cette tendance s'est renforcée, notamment dans les domaines en constante évolution comme l'informatique, le marketing ou la communication.

(1) Mot-valise est un néologisme formé par la fusion de deux mots existants dont on prend le début de l'un et la terminaison de l'autre. Par exemple le mot BRUNCH, désormais passé en français, est un repas intermédiaire entre le *breakfast* et le *lunch*.

De nos jours, le terme « franglais » qualifie une interférence de langue, qui consiste à mélanger le français et l'anglais dans une même phrase :
« *Le franglais, c'est trop cool !* ».

Il signale également un usage excessif de l'anglais en parlant le français :
« *Je mets toujours du **ketchup** dans mon **cheeseburger** ».*

Les experts linguistiques distinguent différentes sortes de franglais. Tandis que le mot « football » est devenu inévitable, des termes comme « scoop » sont critiqués car remplaçables (ici par “ exclusivité ”).

Dans son livre « Parlez Franglais ! », Paul-Romain Larreya propose cette classification :

- Le *franglais incontournable / inévitable* : week-end, smartphone ;
- Le *franglais snob* : why not, dream team, coach ;
- Le *franglais made in France*, des mots que l'on croit anglais et que les Anglais eux-mêmes comprennent à peine : caddie, tennisman.

Ce phénomène d'emprunts de l'anglais au français a conduit à une réflexion profonde sur la langue française. En effet, on peut considérer ce phénomène comme la page la plus significative de l'histoire de la langue française de la deuxième moitié du XX siècle.

La « survie » d'un anglicisme dépend des modes et des besoins techniques, mais aussi d'une politique linguistique assez rigoureuse à l'encontre des anglicismes, menée depuis **les années 1970** et règlementant la terminologie officielle, puis **renforcée dans les années 1990** avec la création de la Commission générale de terminologie et de néologie.

Pour résister à l'invasion des mots anglais, en 1994, la loi Toubon, par exemple, a rendu obligatoire l'utilisation du français dans la publicité. Ainsi, les supports **publicitaires** sur lesquels apparaissent des textes utilisant des mots en anglais doivent impérativement en donner la **traduction**.

QU'EST-CE QUE LE FRANGLAIS ?

Le mot FRANGLAIS a été créé en 1955 par le journaliste André Rigaud, dans les pages du Quotidien de Buenos Aires, « pour désigner ceux qui émaillent, décorent la langue française de mots anglais ».

La question du franglais renvoie au moment des réactions puristes déclenchées par René Etiemble (critique de littérature comparée et romancier français) en 1964, après la publication de son pamphlet « Parlez-vous franglais ? » (1), où il décrit le franglais comme s'il s'agissait d'une **langue autonome**, avec sa propre structure morphosyntaxique.

(1) Publié chez Gallimard en 1964.

Ce mot-valise a acquis une certaine notoriété et sa signification s'est développée dans deux directions :

1. l'ensemble des **emprunts anglais et américains** utilisés dans quelques **domaines lexicaux**
2. la marque de la **présence de l'anglais dans la phonétique, l'orthographe, la morphologie, la syntaxe**

Né pour désigner un **phénomène de contact entre deux langues**, le franglais est devenu l'indicateur d'un phénomène **sociolinguistique** plus vaste et interprété de différentes manières de la part des locuteurs francophones.

Une tentative pour décrire le franglais

On peut affirmer que parler français ou franglais est souvent la marque d'un choix culturel de la part du locuteur : on parle franglais par besoin d'être à la mode, de faire branché, ou bien en raison du milieu culturel multilingue dans lequel le français est pour certains une seconde langue.

L'extrait ci-dessous a été tiré d'un texte présenté en franglais, soumis aux candidats de la coupe francophone des affaires « Le Mot d'Or », une compétition internationale, auxquels on demande de le rétablir en français :

Clément était un self-made-man. Il n'avait jamais fréquenté de business-school mais il avait gravi les échelons dans le front-office de l'entreprise et sa compétence de marketer capable de booster les ventes était reconnue.

Son job était de s'occuper du direct marketing.

Il avait mis en place dans la société les techniques du mailing, du phoning et même du spamming pour atteindre le maximum de prospects. C'était la base du marketing-mix de la maison.

Avant de quitter son bureau, il mit en marche son PC et composa son login et son password. Le hard-disk contenait une data-base confidentielle qu'il fallait protéger. Il lut ses mails et les dispatcha dans les directories de son soft de messagerie.

Sa voiture refusa de démarrer. Il emprunta celle de son fils, tunée et customisée par ce dernier. Les baffles émirent une musique bruyante. À son âge, il craignit de paraître un peu goofy et remplaça la techno par un crooner.

LISONS LA VERSION EN FRANÇAIS :

*Clément était un **autodidacte**. Il n'avait jamais fréquenté **d'école de commerce** mais il avait gravi les échelons dans le **service de clientèle** de l'entreprise et sa compétence de **mercaticien** capable de **stimuler les ventes** était reconnue.*

Son *travail* était de s'occuper de la *vente directe*. Il avait mis en place dans la société les techniques du *publipostage*, du *démarchage téléphonique* et même de *l'arrosage publicitaire* pour atteindre le maximum de prospectés. C'était la base du *plan mercatique* de la maison.

Avant de quitter son bureau, il mit en marche son *micro-ordinateur* et composa son *nom d'utilisateur* et son *mot de passe*. Le *disque dur* contenait une *base de données* confidentielle qu'il fallait protéger. Il lut ses *messages* et les *répartit* dans les dossiers de son *logiciel* de messagerie.

*Sa voiture refusa de démarrer. Il emprunta celle de son fils, **améliorée** et **personnalisée** par ce dernier. Les **haut-parleurs** émirent une musique bruyante.*

*À son âge, il craignit de paraître un peu **loufoque** et remplaça la techno par un **chanteur de charme**.*

Comment peut-on considérer le franglais du premier extrait ?

Une langue oralisée, un jargon propre à quelques métiers ?

Il faudrait aussi se demander si ces anglicismes sont utilisables dans n'importe quel type de texte ou s'ils ne sont adaptables que dans certains domaines.

Nous y retrouvons pour la plupart des anglicismes du domaine de **l'informatique et des affaires**, répandus dans l'usage du langage commercial, qui n'éliminent pourtant pas la vitalité de leurs correspondants français.

Nous pouvons dire que le lexique du texte français est compréhensible et utiliser ces équivalents français est un choix stylistique, en fonction du type de communication, technique spécifique ou vulgarisée.

Il y a encore un autre facteur: la tendance de l'anglais à être plus **synthétique** influence les modèles de création lexicale et syntaxique du français :

A ce propos, le linguiste Noailly (1990) affirme:

« Notre langue, parvenue au bout de son chemin 'analytique', reprendrait la route en sens inverse et se [risquerait] à des formes syntaxiques plus brutes, plus primaires, plus immédiates, avec moins d'articles, moins de suffixes, moins de prépositions ».

LA PRODUCTIVITÉ NÉOLOGIQUE DU FRANÇAIS DES ANNÉES 80

L'utilisation des néologismes est présente dans la langue écrite et orale: dans le langage quotidien, du commerce ... et même dans les textes publicitaires. C'est là surtout que l'on retrouve la plus grande variété de constructions lexicales :

Ex: les adjectifs *baby, big, cold, fast, free, happy, high, hot, modern, new, quick, top*.

Les faux-anglicismes et les hybrides abondent aussi (citons *new look, big shop, fast-frites, top-niveau*).

Les affixes : *ball, home, room, story, shop, store, test*, ce qui laisserait imaginer que l'emprunt anglais est **décomposable** suivant les nécessités de la langue emprunteuse.

Le lexique technique et scientifique facilite la diffusion de la composition des mots mixtes et le langage de la publicité répand encore plus cette attitude (par exemple, « *agence flash* »). On se retrouve, dans ce cas, à la frontière des deux langues.

Mais peut-on considérer comme une **langue** à part entière un *mélange* quelquefois occasionnel de traits morphosyntaxiques de l'anglais avec ceux du français ?

Peut-on réellement imaginer la description d'une langue qui n'existe pas ?

On peut soutenir l'idée que pour les Français, le franglais est ressenti comme **le danger d'une contamination linguistique appauvrissant leur langue, le risque de la perte d'une valeur commune, d'un lieu d'identité nationale.**

FRANGLAIS ET LES INSTITUTIONS OFFICIELLES

La fondation en 1954 du « *Comité d'étude des termes techniques* » témoigne d'un intérêt déjà éveillé pour les nécessités néologiques du français.

Mais c'est entre 1960 et 1965 que deux mouvements d'idées – *les réactions de défense provoquées par 'l'américanisation' et par la dégradation de la langue, d'une part, la prise de conscience de l'existence d'une communauté linguistique francophone, d'autre part* – font apparaître la nécessité d'une politique linguistique et contribuent à en déterminer les orientations.

Courant puriste (1) et courant dirigiste (celui de l'Etat) sont entrés dans le vif du débat autour de la **qualité** de la langue française, jusqu'à arriver à des lois et à des arrêtés réglant l'usage du français comme langue des institutions officielles.

1. Le mouvement contre le franglais a été animé par le **courant puriste** et a provoqué plusieurs attitudes interventionnistes, de différentes orientations, qui sont « à la base de toutes les initiatives qui ont été prises pour aménager le lexique et développer une politique linguistique » (Chansou 2003, p. 30) : de la création de néologismes remplaçant des anglicismes, aux actions d'aménagement linguistique, destinées à développer et à promouvoir le français en tant que langue internationale.

Nous pouvons rétablir l'histoire de l'aménagement lexical de la deuxième moitié du XXe siècle suivant ces étapes :

- la mise en place d'une politique de la langue de 1966 à 1973;
- la prise en compte du rôle social de la langue (avec la loi **Bas-Lauriol** du 31 décembre **1975**);
- les lignes directrices de l'aménagement linguistique à partir de **1989** et la **loi Toubon de 1994**.

Actuellement, c'est la *Commission générale de terminologie et de néologie*, placée auprès du Premier ministre, qui coordonne les travaux de terminologie, en liaison avec différents partenaires, comme l'Académie française, l'Académie des sciences, l'Association française de normalisation (Afnor), l'Institut national de la langue française (CNRS6- INALF) et d'autres commissions de terminologie de pays francophones, comme l'Office de la langue française du Québec.

La *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* offre la possibilité de consulter la base de données terminologique CRITER – « Corpus du Réseau Interministériel de Terminologie » - qui comprend l'ensemble des termes publiés au *Journal officiel* par la Commission générale depuis 1997, ainsi que le *Répertoire terminologique 2000*, fruit de la révision des arrêtés de terminologie publiés au *Journal officiel* de 1973 à 1996.

Plus récemment, en 2011, le ministère de la Culture et de la Communication a mis à disposition un site collaboratif, WikiLF (Wiki Langue Française), qui s'adresse aux puristes de la langue française. Ce site a pour objectif de combattre, syllabe après syllabe, les mots d'origine étrangère incrustés dans nos conversations.

Il faut savoir que les termes de la langue française venus de l'anglais représentent plus de 1 000 mots. Viennent ensuite les mots issus de l'italien (600), du germanique ancien (plus de 500), des dialectes gallo-romans (plus de 400), de l'arabe (plus de 200) et des langues celtiques (plus de 150).

APFA

Association des professionnels des affaires

Cette association opère dans un des secteurs où l'emploi du *franglais* serait le plus répandu et le moins contrôlé, si l'on considère les types de textes écrits et oraux qui le véhiculent le plus fréquemment (textes publicitaires, de vulgarisation, modes d'emploi, textes distribués par les médias).

L'association « Actions pour promouvoir le français des affaires » s'occupe depuis 1984 de soumettre une autre terminologie de mots nouveaux ou déjà existants remplaçant les anglicismes.

L'association, qui a été créée sous le patronage de la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France*, est témoin de la bataille contre le franglais dans son milieu d'activités.

Elle offre l'accès gratuit à un lexique des affaires, de l'informatique et de l'Internet :

Avec ce lexique, les usagers des mots des affaires (journalistes, professionnels, élèves et étudiants, grand public) disposent d'un outil qui met en évidence les termes qui ont fait l'objet d'une délibération institutionnelle, et notamment ceux résultant des travaux des commissions ministérielles françaises de terminologie (et plus particulièrement de la Commission de terminologie économique et de la Commission générale de terminologie).

Mais ce lexique veut répondre plus généralement au besoin d'efficacité des professionnels de l'action et de la communication qui ont besoin d'une langue précise et comprise par tous. Cette démarche conduit l'APFA à faire également connaître, sous sa propre responsabilité, le meilleur équivalent actuel pour les autres expressions d'origine étrangère, en général de langue anglaise mais aussi relevant d'autres cultures d'entreprise, par exemple du management japonais.

Source <http://www.pressefrancophone.org/apfa/lexique/lexique.htm>

Depuis 1988, l'APFA a lancé aussi l'initiative d'un concours d'épreuves écrites, la coupe du « Mot d'Or », qui s'est imposée comme une compétition internationale, « qui compte déjà à son palmarès près de 60 000 prix et décorations décernés aux lauréats, sur 500 000 candidats originaires de 42 pays ».

Source : <http://www.pressefrancophone.org/apfa/motdor/presse/presse06/06-mon1.htm>

Les catégories de participants comptent des professionnels, des élèves et étudiants et le grand public. Il s'agit (*comme on a vu*) d'une action visant à permettre à chacun d'exprimer, par écrit, son goût et sa connaissance des mots français appropriés dans le domaine de la vie économique quotidienne.

[Annick Girardin : "Il faut arreter de parler en Franglais«](https://www.youtube.com/watch?v=TnKqp1W_tcY) https://www.youtube.com/watch?v=TnKqp1W_tcY

LA RECTIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE
DANS LA POLITIQUE LINGUISTIQUE
DE LA LANGUE FRANCAISE

Dans son dictionnaire, Pierre Larousse, en 1874, écrivait:

“Nous passons une grande partie de notre vie à apprendre, à écrire en français et [...] les plus instruits et les plus intelligents de nous n’y parviennent qu’imparfaitement”.

Une querelle a divisé les linguistes, les intellectuels, les écrivains, les éditeurs, les enseignants (dits “*conservateurs*”) contraires à toute forme de variation et d’innovation et les “*réformistes*” persuadés de la nécessité de moderniser la langue française.

Le « Manifeste des dix », *Le Monde*, 7 février 1989 (*réformistes*)

Moderniser l'écriture du français

Les Français n'ont pas à rougir de leur orthographe, qui est dans l'ensemble régulière et plus cohérente qu'on ne le croit; mais ils risquent de souffrir d'avoir cessé de la moderniser. Il s'agit, en effet, de notre écriture nationale.

On sait l'importance du mode de transcription écrite d'une langue, pour la culture que cette langue exprime, mais aussi dans le développement de cette langue elle-même. Une écriture ne se fait pas au hasard; elle entretient avec la langue qu'elle transcrit des rapports qui ne cessent d'évoluer. [...]

Il convient de rappeler que l'on peut adapter cette écriture, sans pour autant nuire à la langue. Une langue est vivante, sa graphie également.

[...]

Seule une langue qui vit et se développe, une langue parlée et écrite aisément par tous, peut se défendre et s'épanouir. Il faut donc moderniser la graphie du français.

En 1990, le Conseil supérieur de la langue française fit paraître au *Journal officiel* un document intitulé *Les rectifications de l'orthographe*.

Le problème ce n'était pas seulement lié à l'utilisation des anglicismes, mais il fallait aussi **simplifier la langue**.

Les principales modifications préconisées étaient :

- la soudure d'un certain nombre de noms composés (*portemonnaie, ultraviolet, hautparleur, autoapprentissage, pingpong...*) ;
- l'harmonisation du pluriel des noms composés avec celui des noms simples (*un perce-neige, des perce-neiges...*) ;
- la possibilité de supprimer certains accents circonflexes sur le *i* et le *u* (*voute, traître, boîte, gout, paraître, huitre...*) ; on maintient l'accent circonflexe, en vertu de sa fonction distinctive, sur *mur/mûr* – *sur/sûr* – *du/dû* etc ...

- le positionnement de l'accent grave sur le e quand il est précédé d'une autre lettre et suivi d'une syllabe qui comporte un e muet (*évènement, cèleri, sècheresse, règlementaire, règlement...*)
- l'application des règles usuelles d'orthographe et d'accord aux mots d'origine étrangère (*des imprésarios, les médias...*).

La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres

En 1984, le Premier ministre crée une « commission de terminologie relative au vocabulaire concernant **les activités des femmes** ». Le décret indique notamment que « *la féminisation des noms de professions et de titres vise à combler certaines lacunes de l'usage de la langue française dans ce domaine et à apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par les femmes* ».

Selon F. Vitale, “la constatazione dell’ingresso delle donne nella vita economica e politica si sta scontrando con un lessico e un modo di parlare che portano ancora i segni di un mondo dominato dagli uomini, tanto che alcune formule o espressioni possono sembrare non tenere conto dell’evoluzione dei costumi – e ciò non unicamente nella lingua francese”. (cfr, p. 83)

Nous pouvons alors affirmer qu'il y a eu une tradition politique de standardisation qui a donné du français l'image d'un monolithe insensible à la variation sociale et sexuelle.

Même si l'Académie française dénonce le contresens linguistique sur lequel repose l'entreprise de féminisation des noms, une circulaire du Premier ministre (Chirac) recommanda, en 1986, de procéder à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres dans les textes officiels et dans l'administration. Mais elle ne fut guère appliquée.

Puis, en 1997, certains ministres du gouvernement préconisèrent pour leur compte la forme féminisée « la ministre », ce qui provoqua une autre réaction des académiciens.

Dans une circulaire du 6 mars 1998, le Premier ministre Lionel Jospin constata le peu d'effet du texte de 1986, mais recommanda à nouveau la féminisation « dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant ».

Il chargea la commission générale de terminologie et de néologie de « faire le point sur la question ».

Il établit une nette différence entre les métiers d'une part (où les formes féminines sont depuis toujours en usage et ne posent pas de problème particulier), et les **fonctions, grades ou titres d'autre part**, qui doivent être clairement distingués de la personne. Sous le gouvernement de Lionel Jospin, le guide au nom évocateur *Femmes, j'écris ton nom*, sera publié en 1999.

Afin de donner davantage de visibilité aux femmes et de combler un vide lexical parfois source de propos équivoques (*Madame le maire s'est assise ...*) **les pays francophones** ont, au cours de ces dernières décennies, pris des mesures institutionnelles pour féminiser les noms de métiers, titre, grades et fonctions. Ces décisions visent à promouvoir l'égalité entre les sexes.

LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS AU QUÉBEC

La féminisation des noms de professions et de métiers ainsi que la féminisation des textes est l'affaire de toute la société québécoise, mais peut-être plus particulièrement de ceux et celles qui, ayant recours à la langue soit pour écrire, soit pour s'exprimer, soit pour l'enseigner, ont les premiers et les premières ressenti un malaise face à l'emploi traditionnel de la forme masculine en situation de discours lorsque l'objet de la visée discursive est, de façon évidente, «de forme féminine ». [Pierrette Vachon-L'Heureux]

Le Québec, pays où le mouvement féministe est assez présent, est certainement le pays le plus progressiste dans ce domaine. Dès 1979, la Gazette officielle du Québec publiait un avis où l'Office de la langue française recommandait la féminisation des titres.

Féminisation des titres au Québec :

Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles : - soit à l'aide du féminin usité. Exemples : couturière, infirmière, avocate ; - soit à l'aide du terme épiciène marqué par un déterminant féminin. Exemples : une journaliste, une architecte, une ministre ; - soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples : députée, chirurgienne, praticienne ; - soit par l'adjonction du mot femme. Exemples : femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieure.

LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS EN SUISSE

En 1988, la Suisse, plus particulièrement le Canton de Genève, adoptait un règlement dans le même sens. Le guide *Ecrire les genres* est sorti en 2000 et un *Guide de formulation non sexiste* est sorti en 2006.

LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS EN BELGIQUE

En 1993 la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret visant à féminiser les noms de métier, fonction, grade et titre. La brochure a été rééditée en 2005.

CONCLUSION

La féminisation des titres s'appuie sur les règles de formation déjà existantes et ne fait que les appliquer à des termes qui, jusque là, n'avaient pas de féminin. Morphologiquement parlant, on s'aperçoit qu'il n'y a aucun obstacle à la formation du féminin. Excepté quelques mots qui peuvent poser problème – *chef, médecin, témoin* – tout titre masculin peut être féminisé.

Toutefois, l'usage est encore flottant pour certains termes : *maire ou mairesse? Chercheur, chercheure ou chercheuse?*